



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Convocation le 20 Janvier 2017.

Présents : Jean-Marc DECITRE, Michel LEGRAND, Bernard FARA, Marie-Josèphe SAVEL (arrivée à 19h55), Adjoint ; Jean-Philippe GENTHIAL, Jean-Claude BERNE, Claude LAPLUME, Pierre DURIEU, Valérie FARA-LEGRAND, conseillers municipaux ;

Absents excusés : Jean Claude FLACHAT, Maire; Bernard ORIOL, Bruno REY, Odette SEYTRE, Sébastien THOLOT, conseiller municipal ;

Absent non excusé : Frédéric MARGOTAT, conseiller municipal ;

Secrétaire de séance : Valérie FARA-LEGRAND;

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2017-001 – DETR 2017 – LOCAL A PLAQUETTES FORESTIERES

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de plus de 300 hectares de forêt. Elle possède également une chaufferie au bois qui permet d'alimenter les bâtiments communaux en chauffage.

La commune souhaiterait pouvoir utiliser le bois qu'elle possède pour produire ses propres plaquettes de bois. Par conséquent il faut donc un lieu pour les stocker avant de pouvoir les utiliser. C'est pourquoi nous avons un projet de construction d'un local de stockage de plaquettes forestières à proximité de notre chaufferie au bois.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le coût objectif réalisé par l'entreprise BTM, pour un montant total de 153 420,00 € HT.

Il propose de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2017.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de **créer** un local de stockage de plaquettes de bois
- de **solliciter** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017
- d'**inscrire** cette opération au budget 2017

Adopté à l'unanimité.

2017-002 – DETR 2017 – RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente a été créée en 1995 et que de ce fait il était nécessaire de rafraîchir celle-ci et de réaménager le coin cuisine.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le devis réalisé par l'entreprise Servanton, pour un montant de 9 793,00 € HT et les devis de l'entreprise ARB pour un montant de 47 486,18 € HT. Soit un montant total de 57 279,18 € HT.

Il propose de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2017.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de **rénover** la salle polyvalente
- de **solliciter** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017
- d'**inscrire** cette opération au budget 2017

Adopté à l'unanimité.

2017-003 - CREATION DE POSTE

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé ;
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (*besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants*) ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif en raison du départ à la retraite de Madame Yvonne FARA au 01/02/2017,

L'Adjoint au Maire propose à l'assemblée :

- la **création** d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 05/02/2017,



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Agent Administratif Territorial,

Grade : Adjoint Administratif: - ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 8

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'**adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

2017-004 - VŒUX POUR LES DYSFONCTIONNEMENTS ORANGE

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que notre commune a connu, une fois de plus, un épisode malheureux de plus d'une semaine où aucune ligne Orange ne fonctionnait (du vendredi 13 Janvier au samedi 21 Janvier):

- téléphone fixe
- téléphone mobile
- lignes internet
- fax
- TV par internet

De plus, la commune a été privée de sa ligne téléphonique du vendredi 13 janvier 16h00 au jeudi 26 janvier 15h ce qui cause d'énormes problèmes quant à la continuité du service public.

Nos administrés ainsi que la commune ont été très perturbés par ce dysfonctionnement :

- plus de communication
- plus d'internet
- plus de télétravail
- plus de télésurveillance
- plus de téléalarme
- plus de connexion par le Wifi avec l'hôpital Nord pour M. Baché Félix
- plus de service public

Indépendamment de ce problème technique survenu le 13 janvier, il apparaît également que certains de nos administrés n'ont plus de téléphone depuis de nombreux mois, notamment dans les hameaux de Saleyres, Le Chazot ou encore Le Mont.

Le conseil municipal demande avec **insistance** à l'opérateur Orange un dédommagement pour les 520 abonnés qui ont été impactés et notamment les services de la Mairie pour toutes les lignes concernées.

Par ailleurs, le directeur régional adjoint d'ORANGE a annoncé que la fibre optique serait déployée entre Saint-Chamond et le central de La Valla courant 2017 afin de remédier à ces pannes intempestives.

Le conseil municipal demande que ces travaux soient effectués **très rapidement**. **Nous ne pouvons supporter plus longtemps ce genre de situation en 2017.**

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 20h10

A LA VALLA EN GIER, le 27 Janvier 2017

L'Adjoint au Maire

Jean Marc DECITRE